

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, Mme BREMOND, Adjointe, MM GELINEAU C., JOURDAIN G., NALWANGO et VION, Mmes CESBRON M, CESBRON S, et PREHAUT

Absents excusés : Martine JOURDAIN, Myriam LEVRON et Gilles NAUD

Pouvoirs : Martine JOURDAIN donne pouvoir à Gérard JOURDAIN, Myriam LEVRON donne pouvoir à Manuella CESBRON

Secrétaire de séance : Cyril GELINEAU

Convocation du: 4 juin 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 13 mai 2019

I – APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA RUE ST MICHEL ET SES ABORDS

Suite à la réunion d'ouverture des plis du 23 mai 2019 concernant le marché à procédure adaptée pour l'aménagement de la rue St Michel et ses abords, et après analyse des offres par le cabinet Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver les marchés ci-dessous détaillés
- de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Tranche ferme en €	
	HT	TTC
N°1 – VRD : <i>BOUCHET Vezins</i>	80 732,20 €	96 878,64 €
N°2 – ESPACES VERTS: CLOUET PAYSAGISTE Mozé-sur-Louet	4 971,00 €	5 965,20 €
TOTAL	85 703,20 €	102 843,84 €

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire ou un adjoint, à signer les marchés de travaux correspondant aux lots n° 1 et n° 2 et toutes les pièces s'y rapportant.

II- DESAFFECTATION POUR LA VENTE D'UN RECOIN AUX OGEARDS FAISANT PARTIE DU CHEMIN RURAL DES GUERINEAUX AUX OGEARDS

Considérant qu'un recoin du chemin rural des Guérineaux aux Ogeards, situé aux Ogeards, derrière la propriété de Monsieur et Madame LAMPIN Cédric, n'est pas utilisé depuis plus de vingt ans.

Considérant que cette partie de chemin communal constitue une enclave très étroite, difficilement accessible pour son entretien par la commune,
Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'aliéner cette petite partie de chemin rural de moins de 50 m² et d'ouvrir l'enquête publique prévue à cet effet,
Considérant qu'il convient de régulariser ce dossier,
M. le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment, ses articles L.161-10 et L 161-10-1 et R 161-25 à R 161-27

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L134-1 et L134-2 et R 134-5 et suivants,

CONSTATE la désaffectation d'une petite partie du chemin rural des Guérineaux aux Ogeards,, situé aux Ogeards, derrière la propriété de Monsieur et Madame LAMPIN Cédric,

DECIDE d'autoriser le maire à ouvrir une enquête publique en vue de procéder ultérieurement à l'aliénation d'un recoin (de moins de 50 m²) du chemin rural des Guérineaux aux Ogeards, situé aux Ogeards, derrière la propriété de Monsieur et Madame LAMPIN Cédric,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

III- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS

Modification des statuts : Retrait de la compétence Prévention des Inondations du système d'endiguement du Petit Louet, au profit d'Angers Loire Métropole et de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance

Le Syndicat Layon Aubance Louets a été créé le 01/01/2016 par arrêté préfectoral du 24/11/2015 et par fusion de 4 syndicats : Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance, Syndicat Mixte du Bassin du Layon, Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet et Syndicat intercommunal de protections des levées de Blaison-Gohier aux Ponts-de-Cé/Mûrs-Érigné (SIVU des Levées). Le SIVU des Levées exerçait auparavant la compétence Prévention des Inondations (PI) sur le val du Petit Louet, compétence que lui avaient transférée les communes concernées.

Par cette fusion, le Syndicat Layon Aubance Louets est donc devenu compétent pour la Prévention des Inondations (PI) sur le Val du Petit Louet. Le Syndicat Layon Aubance Louets est ainsi intervenu en tant que gestionnaire du système d'endiguement du Petit Louet avec la surveillance, la manoeuvre des ouvrages, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études et travaux. Le Syndicat Layon Aubance Louets a engagé dès 2016, de nombreuses actions sur ce territoire, avec :

- le recrutement en activité accessoire d'un agent de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (CCLLA) pour la surveillance, l'entretien et la manoeuvre des ouvrages,
- les travaux de réhabilitation des portes des Mazeries à Mûrs-Erigné,
- la réalisation d'une étude de dangers du système d'endiguement, en cours de finalisation.

Suite à la prise de compétence des intercommunalités de la GEMAPI au 01/01/2018 (Gestion des Eaux, des milieux aquatiques et Prévention des inondations), il avait été convenu avec la CCLLA et ALM de déterminer le futur portage de la compétence PI du système d'endiguement du petit Louet au terme de l'étude de dangers.

ALM et la CCLLA envisagent de confier la gestion des systèmes d'endiguement présents sur leur territoire, à l'Etablissement Public Loire (EPL), afin de respecter une cohérence fluviale de la Loire. L'EPL se verrait ainsi confié par convention de délégation, la surveillance, l'entretien, la manoeuvre des ouvrages, et l'ingénierie (études et travaux) du système d'endiguement du Petit Louet. Les 2 intercommunalités associent le Syndicat Layon Aubance Louets dans la rédaction de cette convention de délégation entre la CCLLA, ALM et l'EPL.

Cette délégation est subordonnée au retrait de cette compétence du Syndicat Layon Aubance Louets au profit de la CCLLA et ALM. Au cours d'une rencontre avec ALM et la CCLLA, les services de la Préfecture et de la Direction Départementale des Territoires de Maine & Loire ont proposé de scinder la compétence PI du val du Petit Louet en :

- "PI Système d'endiguement", qui concerne les ouvrages classés (digue, portes, ...)
- "PI Bassin" qui correspond à la maîtrise des eaux pluviales hors zone agglomérée et la prévention des inondations hors système d'endiguement (création de zones et bassins tampons, maîtrise du ruissellement, ...).

Il est ainsi proposé de retirer des compétences du Syndicat Layon Aubance Louets, la compétence PI système d'endiguement du Petit Louet tout en maintenant l'exercice par le Syndicat de la compétence PI bassin (compétence exercée uniquement sur le bassin versant du Petit Louet dans un 1er temps).

La procédure administrative de réduction des compétences du Syndicat Layon Aubance Louets sera appliquée selon la règle du parallélisme des formes et suivant les règles prévues par l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'extension.

Le comité syndical, par délibération 2019-47 en date du 15 avril 2019, a décidé, à l'**UNANIMITÉ** :

- **de retirer** des compétences du Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets, la compétence PI système d'endiguement du Petit Louet tout en maintenant l'exercice par le Syndicat de la compétence PI bassin,
 - **de modifier les statuts du** Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets,
 - **d'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.
- Conformément à l'article L5211-5 du CGCT, il est proposé aux conseils municipaux des communes membres du Syndicat de se prononcer par délibération sur cette modification des statuts du SLAL.

Après exposé, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver la modification des statuts du Syndicat Layon Aubance Louets.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1- Enedis : Projet éolien « La grande Levée »

Dans le cadre de la procédure de consultation portant sur le projet éolien de la Grande Levée ; ENEDIS fait part aux communes concernées par le projet, qu'elles disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis. Sans réponse, cet avis est réputé favorable.

Les réseaux électriques seront installés en souterrain dans des chemins communaux.

2- *Anjou Numérique*

- Présentation d'un powerpoint sur le déploiement de la fibre optique en anjou et planning
- Règles d'élagage

3- *Colonne à verres*

La colonne à verres installée sur le parking de la MCL près du foyer des jeunes a été déplacée sur le parking Espace Gérard FAUCONNIER provisoirement en attendant qu'une autre enterrée soit installée définitivement sur la pelouse derrière la haie, accessible aux personnes à mobilité réduite.

4- *Travaux en cours*

- Aménagement des toilettes publiques presque achevé, nettoyage de la toiture réalisé, reste à finaliser la peinture et les enduits
- Aire de pique-nique des Ogeards : 3 tables sont attribuées à la commune et devraient arriver en juin
- Tracteur à réparer : problème de flexible coupé

5- *Foyer des Jeunes*

- Réunion le 25 juin à Nuillé pour le projet Foyer des Jeunes 2019/2020

6- *Repas des Aînés*

Suite à la réception des devis du traiteur, le conseil a fait le choix du menu pour le repas des aînés qui aura lieu le 6 octobre 2019.

➤ **Commissions Intercommunales**

1 *Culture – Anne PREHAUT*

- Bibliothèque : carte gratuite pour les adhérents
- Participation de l'ADC à hauteur de 600 € à la Bibliothèque Chant'Lire
- Spectacle vivant dans les communes de l'Adc

Conseils Municipaux

- lundi 9 septembre 2019
- lundi 14 octobre 2019
- mardi 12 novembre 2019
- lundi 9 décembre 2019
- lundi 13 janvier 2020
- lundi 10 février 2020

Le Maire,
Jackie GELINEAU